



FACTURE ECHEANCIER

DOUGE GERARD
2038 hameau des gaetans
83170 brignoles

à Saint-Etienne, le 20/09/2019

Matériel : SmartPhone neuf - A70

Fournisseur : RENKI CONNECTED

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C15685 | PROP20190911779

La souscription de votre abonnement prend effet le 01/10/2019 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

caisse d'epargne - IBAN : FR7618315100000431423615980

selon l'échéancier ci-dessous :

Un premier prélèvement correspondant à la mise à disposition du matériel du 20/09/2019 au 30/09/2019 de 8.3€HT (soit 9.96€TTC)

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/10/2019	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/10/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/11/2019	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/11/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/12/2019	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/12/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/01/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/01/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/02/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/02/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/03/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/03/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/04/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/04/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/05/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/05/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/06/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/06/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/07/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/07/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/08/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/08/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €
05/09/2020	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €	05/09/2021	15,22 €	3,04 €	8,90 €	27,16 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties,
le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée.
(L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.
Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement
de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés
à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.